



ENSEIGNER AUX ETATS-UNIS

TABLE DES MATIERES

SYSTEMES PRIMAIRE ET SECONDAIRE	1
SYSTEME UNIVERSITAIRE	2
ENSEIGNER LE FRANCAIS AUX ETATS-UNIS.....	3
PROGRAMMES D'ECHANGE	4

SYSTEMES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Il n'y a pas de Ministère de l'Education nationale aux Etats-Unis. Le système éducatif américain est totalement décentralisé.

Chaque état est responsable de sa politique d'enseignement et du recrutement des enseignants. Les professeurs américains de l'enseignement primaire et secondaire public doivent être certifiés par le *Board of Education* de l'état où ils souhaitent enseigner. Les conditions pour obtenir cette certification varient d'un état à un autre. Les étrangers qui souhaitent enseigner dans le système public américain doivent s'adresser au *State Board of Education* de l'état ou des états susceptibles de les intéresser pour s'informer des conditions liées à leur statut de non-américain. Certains états exigent la nationalité américaine tandis que d'autres peuvent accorder des licences d'exercice temporaires aux étrangers sous certaines conditions.

(Pour contacter les 50 *Departments of Education*, voir le site Web : <http://www2.ed.gov/about/contacts/state/index.html>)

Le minimum exigé pour être certifié est l'obtention du titre universitaire de *Bachelor* (BA, BS) et la justification d'une formation pédagogique.

Les moyens de recrutement des enseignants varient selon les états. Beaucoup d'entre eux bénéficient d'un bureau de placement mais souvent ce sont les districts scolaires qui se chargent du recrutement des enseignants ou les écoles elles-mêmes.

Les enseignants étrangers doivent donc s'adresser directement au responsable du district scolaire de l'état ou écrire directement aux écoles. Il est possible d'obtenir les adresses des écoles publiques ou privées en ligne sur le site du *National Center for Education Statistics*

(<http://nces.ed.gov/globallocator/>) ou en se procurant le *Job Search Handbook for Educators* : <http://www.aeee.org/job-search-handbooks> qui donne des conseils sur les recherches d'emplois.

N.B. : Les conditions et les exigences pour être recruté dans l'enseignement privé, primaire et secondaire, sont différentes. Les enseignants intéressés doivent contacter directement les écoles privées.

Il est difficile d'obtenir un visa de travail aux Etats-Unis. Avant d'entreprendre des démarches pour rechercher un poste, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de l'Ambassade des Etats-Unis ou des consulats américains sur les conditions d'emploi et la délivrance du visa de travail. Renseignements sur:

<https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/employment.html>

Les enseignants étrangers souhaitant enseigner aux Etats-Unis dans l'enseignement primaire ou secondaire privé ou public doivent obtenir l'autorisation du *Department of Labor* ainsi que l'autorisation des Services d'Immigration. Ces deux autorisations ne peuvent être obtenues qu'avec l'aide de l'employeur potentiel qui devra prouver qu'aucun enseignant américain n'est en concurrence pour le poste disponible ou qu'aucun Américain ne possède les qualifications nécessaires pour l'emploi proposé.

Vous trouverez plus d'informations sur le métier d'enseignant aux Etats-Unis en consultant le site du *Bureau of Labour Statistics (Department of Labour)* qui vous permettra de mieux comprendre la formation et la certification des enseignants du primaire et du secondaire aux Etats-Unis : <http://www.bls.gov/ooh/education-training-and-library>

SOURCE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

TEACH : www.teach.org

American Federation of Teachers: www.aft.org

National Association for the Education of Young Children: www.naeyc.org

Liste de programmes de formations des enseignants et informations sur la certification :

Council for the Accreditation of Educator Preparation: <http://caepnet.org/>

TEACH-NOW: <http://teach-now.com/>

National Board for Professional Teaching Standards: www.nbpts.org

Council for Professional Recognition: www.cdacouncil.org

SYSTEME UNIVERSITAIRE

Le corps professoral est composé de :

<i>Professors</i>	Professeurs d'université
<i>Associate Professors</i>	Maîtres de conférences
<i>Assistant Professors</i>	(chargés de cours)
<i>Instructors / Teaching Assissants</i>	Assistants

Posséder un doctorat (*Ph.D.*) est nécessaire pour enseigner à l'université. Un *Ph.D.* exige en général 4 à 7 années d'études supérieures après le *bachelor's degree* (B.A., B.S.). Il est aussi possible lorsqu'on est diplômé d'un *Master's* ou si l'on est en fin de thèse de doctorat d'obtenir des contrats d'enseignant à temps partiel ou temporaires dans des universités ou d'enseigner dans des *Community Colleges*. Ces postes sont très recherchés et difficiles à obtenir.

Les professeurs d'université étrangers souhaitant enseigner aux Etats-Unis doivent contacter directement leurs homologues américains dans leur spécialité ou écrire aux associations professionnelles dans leur domaine. Les contrats de travail sont en général de courte durée n'excédant pas 3 années. Le professeur invité bénéficie du statut d'*Exchange Visitor* qui lui permet d'obtenir un contrat de travail temporaire. Les démarches sont effectuées directement par l'établissement universitaire d'accueil.

Vous trouverez plus d'informations sur le métier de professeurs d'université aux Etats-Unis en consultant le site du *Bureau of Labour Statistics (Department of Labour)* qui vous permettra de mieux comprendre la formation et la certification des enseignants au niveau universitaire : www.bls.gov/ooh/education-training-and-library

SOURCE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Il existe des associations professionnelles liées à un domaine de spécialité grâce auxquelles vous pouvez trouver des informations sur les postes d'enseignants au niveau universitaire. Par exemple la MLA (Modern Language Association) pour les professeurs de langues vivantes: www.mla.org.

Des publications spécialisées tel que The Chronicle of Higher Education (<http://chronicle.com>), peuvent également être utiles.

Pour des informations sur la formation de professeurs de l'enseignement supérieur :

Council of Graduate Schools: www.cgsnet.org/

Association for Career and Technical Education: www.acteonline.org

ENSEIGNER LE FRANCAIS AUX ETATS-UNIS

- Etre conscient de la compétition : il existe des professeurs américains spécialistes de l'enseignement du français et de la littérature française.
- Etre conscient que la langue française n'est pas une langue fréquemment enseignée contrairement à l'espagnol.
- Filière suggérée en France : Master FLE (Français Langue Etrangère) et partir ensuite poursuivre des études aux Etats-Unis pour l'obtention d'un *Master* et d'un *Ph.D.* (domaine : *French* ou *Education*)

OU

- partir après l'agrégation ou le Doctorat français pour enseigner dans une université sur invitation d'une faculté américaine.
- Les titulaires d'un CAPES ou d'une agrégation qui obtiennent un poste peuvent demander leur détachement administratif auprès de l'Ambassade de France aux Etats-Unis.
- Participer à un programme d'échange (voir ci-dessous).

PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Le **programme Jules Verne** – géré par le Ministère de l'Éducation nationale - permet aux enseignants titulaires du premier et du second degré de l'enseignement public d'exercer dans un établissement étranger pendant une année scolaire. Il entend encourager et soutenir la mobilité des enseignants des filières générales, techniques et technologiques.

Plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid50124/le-programme-de-mobilite-internationale-jules-verne.html>

Fulbright Teacher exchange program : échange poste pour poste de professeurs de langues vivantes. Ce programme n'existe plus.

Participate Learning (anciennement Visiting International Teacher Program) qui recrute des professeurs pour enseigner dans les écoles primaires et secondaires pour un contrat de trois ans. Il ne s'agit pas d'enseigner uniquement les langues étrangères. Les candidats doivent avoir une formation d'enseignant, trois ans d'expérience dans l'enseignement primaire/secondaire, un excellent niveau d'anglais, le permis de conduire et ils doivent s'engager pour au moins deux ans. Site Web : <https://www.participatelearning.com/>

Le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL) : afin de maintenir et de développer le français en Louisiane, les différents partenaires du programme CODOFIL organisent, entre autres actions, un **programme d'échanges de professeurs** avec le soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international, du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et du ministère de l'éducation nationale. En 2018, 30 enseignants ont été recrutés dans le cadre de ce programme. L'essentiel des postes est destiné à des professeurs des écoles en immersion. Le programme s'adresse surtout aux enseignants des premier et second degrés du ministère de l'éducation nationale ainsi qu'aux professeurs de français langue étrangère (FLE). En savoir plus : www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane

L'**Amity Institute** recherche des enseignants non-américains et notamment français dans le cadre d'un programme d'échanges internationaux. Des postes d'enseignants au niveau primaire, secondaire ou d'enseignants de langues étrangères sont proposés. Les professeurs sont recrutés soit par *Amity*, soit directement par l'école américaine dans laquelle ils enseigneront. Dans ce cas, l'*Amity Institute* sert de sponsor légal et aide à la délivrance du visa «*exchange visitor*» J1. Les professeurs sont généralement recrutés pour trois ans et enseignent différentes matières dans leur langue maternelle. Conditions: être professeur certifié et avoir trois ans d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant. Les caractéristiques du candidat doivent également correspondre aux critères de recrutement de l'état américain dans lequel ils enseigneront. Pour de plus amples informations, veuillez contacter *Amity Institute*: www.amity.org

La **Cordell Hull Foundation** organise des programmes d'échange de professeurs du primaire et secondaire. Elle assiste les écoles ou les districts scolaires américains à recruter des professeurs étrangers et a reçu l'habilitation du Département d'Etat qui permet de faciliter l'obtention d'un visa d'échange J-1. Pour tout renseignement contacter: The Cordell Hull Foundation for International Education: www.cordellhull.org

Vous trouverez une liste plus complète d'organismes ou d'institutions américaines qui ont reçu

l'autorisation de vous délivrer le formulaire DS-2019 pour l'obtention du visa J1, sur le site du département d'Etat américain suivant : <http://j1visa.state.gov/teach/>

Juillet 2019

Centre EducationUSA
Commission franco-américaine
9 rue Chardin – 75016 PARIS
www.fulbright-france.org

